



**CONFÉDÉRATION SUISSE**  
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(51) Int. Cl.<sup>3</sup>: **B 42 F** **15/00**

**Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein**  
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



**(12) FASCICULE DU BREVET A5**

(11)

**635 785**

**(21)** Numéro de la demande: 1735/80

**(73)** Titulaire(s):  
J. Treillet S.A., Amfreville-la-Campagne (FR)

**(22)** Date de dépôt: 05.03.1980

**(72)** Inventeur(s):  
Jacques Treillet, La Saussaye/Eure (FR)

**(30)** Priorité(s): 28.03.1979 FR 79 07804

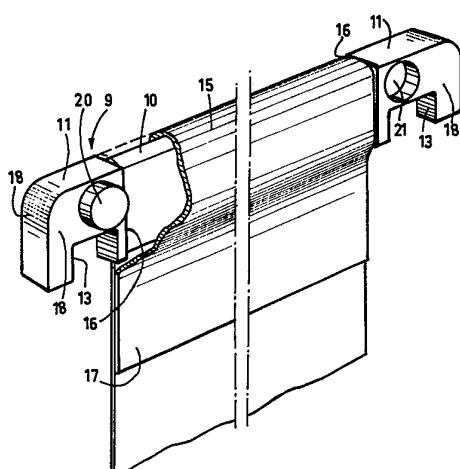
**(24)** Brevet délivré le: 29.04.1983

**(45)** Fascicule du brevet  
publié le: 29.04.1983

**(74)** Mandataire:  
Patmed AG, Basel

**(54) Armature pour chemise de dossier suspendue et chemise équipée de telles armatures.**

**(57)** Cette armature est destinée à une chemise de dossier suspendue entre deux glissières parallèles horizontales. L'armature a la forme générale d'une lame allongée de section rectangulaire et comporte à chaque extrémité, de part et d'autre d'une partie centrale, un crochet de suspension (13), et sur les faces opposées (18) de ce crochet des moyens d'emboîtement (20) complémentaires adaptés chacun à coopérer avec les moyens d'emboîtement (21) semblables d'armatures adjacentes.



## REVENDICATIONS

1. Armature de suspension pour chemise de dossier suspendue entre deux glissières parallèles horizontales, ayant la forme générale d'une lame allongée de section rectangulaire et comportant à chaque extrémité, de part et d'autre d'une partie centrale, un crochet de suspension (13), et sur les faces latérales (18) de ce crochet des moyens d'emboîtement (20) complémentaires adaptés chacun à coopérer avec les moyens d'emboîtement (21) semblables d'armatures adjacentes.

2. Armature selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens d'emboîtement consistent respectivement en un tenon et en une cavité.

3. Armature selon la revendication 2, caractérisée en ce que tenon et cavité ont une section circulaire.

4. Armature selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle est réalisée en une pièce, par moulage, avec crochets et moyens d'emboîtement.

5. Armature selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la partie centrale de cette armature présente, sur une longueur correspondant à celle de la chemise à équiper, une section réduite par rapport à celle des crochets.

6. Chemise équipée d'une armature selon l'une des revendications précédentes, le montage de l'armature sur le bord de la chemise étant réalisé par rabattement du bord sur la partie centrale de ladite armature et fixation de ce bord rabattu sur la paroi de la chemise.

7. Chemise selon la revendication 6, caractérisée par un cavalier de repérage formant une pince dont les bras enserrent le bord de la chemise rabattu sur l'armature, l'écart entre bras correspondant à l'épaisseur totale dudit bord, un des bras se terminant par un rebord rentrant de maintien.

La présente invention se rapporte à une armature pour une chemise de dossier destinée à être suspendue entre deux glissières parallèles horizontales, et elle vise également une chemise équipée de telles armatures.

Pour leur suspension aux glissières, les chemises, formées par une feuille rectangulaire de carton ou matériau analogue, repliée sur elle-même, comportent généralement, fixée à chacun des bords parallèles au pli, une tringle d'armature dont les extrémités forment des crochets de suspension auxdites glissières.

Ladite tringle est souvent fixée par rivetage au bord de la chemise qui lui est associée.

Par ailleurs, il est connu de ménager, sur chaque bord de la chemise, des moyens de fixation amovibles aux bords des chemises adjacentes de manière à constituer un ensemble de classement continu s'étendant entre les glissières.

La présente invention a pour objet de fournir une armature de suspension pour chemise de dossier, qui soit de réalisation particulièrement économique et simple et procure une utilisation très souple et commode.

Elle a également pour objet la réalisation de chemises de dossier équipées de telles armatures de suspension.

L'armature de suspension selon l'invention pour chemise de dossier suspendue entre deux glissières parallèles horizontales a la forme d'une lame allongée de section rectangulaire et comporte à chaque extrémité, de part et d'autre de la partie centrale, un crochet de suspension et, sur les faces opposées de ce crochet, des moyens d'emboîtement complémentaires adaptés chacun à coopérer avec les moyens d'emboîtement semblables d'armatures adjacentes.

Ces moyens d'emboîtement complémentaires, dans une forme de réalisation préférée, consistent respectivement en un tenon et en une cavité, par exemple de section circulaire.

L'armature peut être réalisée en une seule pièce, par exemple en matière plastique injectée, crochets et moyens d'emboîtement étant directement obtenus lors du moulage.

De préférence, la partie centrale de l'armature présente, sur une longueur correspondant à celle de la chemise à équiper, une section réduite par rapport à celle des crochets, de manière à permettre le rabattement du bord libre de la chemise sur ladite partie centrale, pour la fixation de ce bord, sans formation de surépaisseur par rapport à la section de ces crochets.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs mieux de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

10 la fig. 1 est une vue partielle en perspective d'une forme de réalisation de l'armature selon l'invention, avec une partie de la chemise de dossier équipée de cette armature, les organes d'emboîtement complémentaires étant visibles,

la fig. 2 montre l'emboîtement de deux armatures adjacentes,  
15 la fig. 3 illustre, en coupe, le bord d'une chemise de dossier, avec son armature, coiffé d'un cavalier de repérage également prévu par l'invention,

la fig. 4 montre ce même cavalier de la fig. 3 en perspective, avant son engagement sur le bord antérieur de la chemise du dossier, ce qui correspond à une autre possibilité d'utilisation de ce cavalier,

la fig. 5 illustre schématiquement, le commencement de la constitution d'un classement continu au moyen de deux chemises suspendues équipées d'armatures selon l'invention, l'une des chemises portant un cavalier de repérage selon le mode d'utilisation de la  
25 fig. 4.

Dans la forme de réalisation de la fig. 1, l'armature selon l'invention consiste en une lame 9 de forme générale allongée, comportant une partie centrale 10 et, de part et d'autre de celle-ci, deux crochets 11 pour la suspension de cette armature sur deux glissières 14 horizontales parallèles (fig. 5).

Ces crochets 11 sont ménagés chacun par une encoche 13 pratiquée dans la tranche inférieure de la lame 9.

Sur une longueur correspondant à celle de la chemise 15 de dossier à suspendre, la partie centrale 10 présente une section réduite 35 par rapport à celle des crochets 11, un épaulement 16 étant ainsi ménagé au raccordement du crochet 11 et de la partie centrale 10. Grâce à cette réduction de section, lorsque la chemise 15 est fixée sur l'armature, par exemple en rabattant le bord libre 17 de la chemise par-dessus ladite armature pour le fixer, par collage ou de toute 40 autre manière, sur la paroi de la chemise, ce qui ménage un logement tubulaire recevant l'armature, il n'y a pas de surépaisseur par rapport au contour des crochets et, de plus, la chemise est maintenue longitudinalement entre les épaulements 16.

Chaque crochet 11 est muni sur ses faces latérales opposées 18 de 45 moyens d'emboîtement complémentaires 20 et 21, adaptés à coopérer respectivement avec les moyens d'emboîtement semblables portés par les armatures adjacentes.

Dans cet exemple, ces moyens d'emboîtement consistent en un tenon 20, de section cylindrique, et en une cavité 21, de section également cylindrique, sensiblement du même diamètre que le tenon 20. Le tenon 20 est aligné avec la cavité 21 ménagée dans la face opposée du crochet.

De préférence, sur une même face, l'armature porte un tenon 20 sur l'un des crochets 11, une cavité 21 sur l'autre crochet; cette disposition est inversée sur l'autre face; cette disposition symétrique par rapport au centre de l'armature rend avantageusement indifférent le sens de montage de l'armature dans la chemise.

Ainsi, pour un montage en continu des chemises sur les glissières 14, on emboîte chacune des extrémités des armatures de chaque 60 chemise avec les extrémités voisines des armatures des chemises adjacentes (fig. 2 et 5).

On peut également emboîter l'une dans l'autre les extrémités des armatures d'une même chemise pour fermer, le cas échéant, cette dernière.

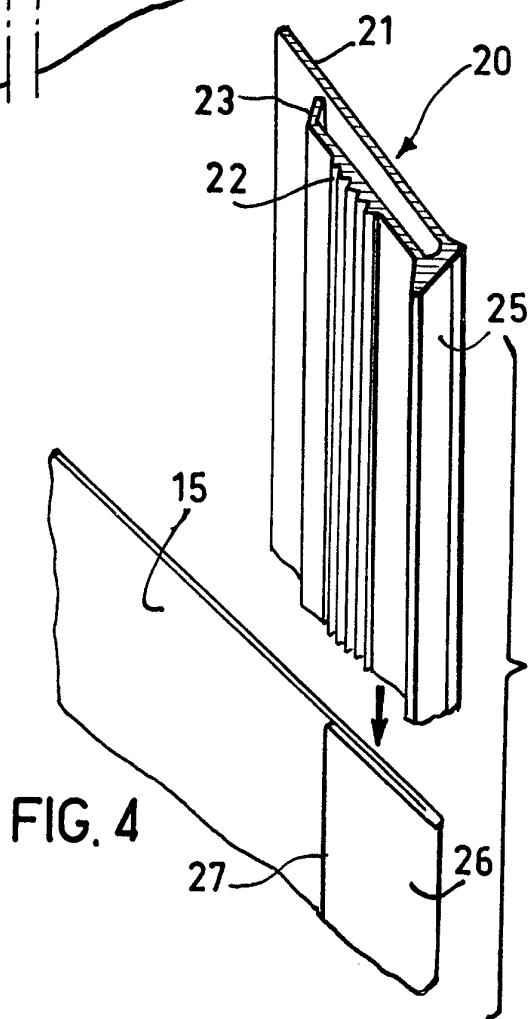
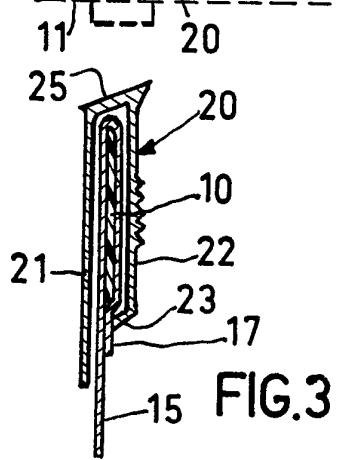
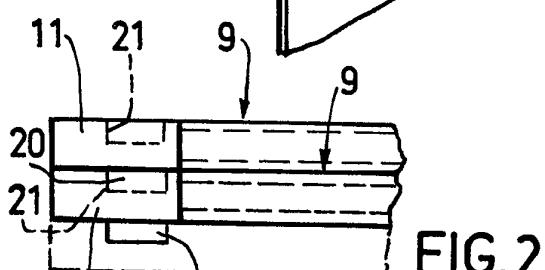
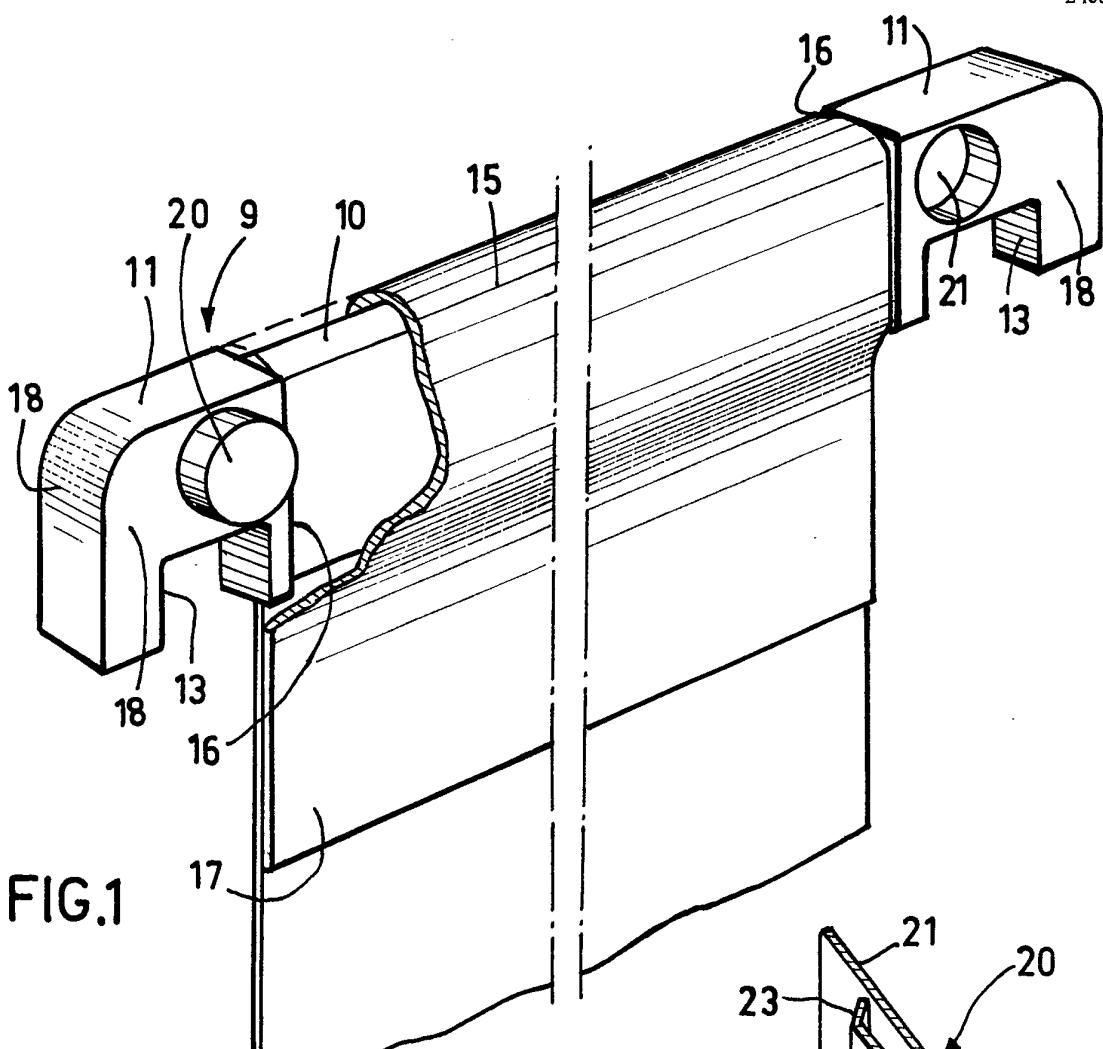
65 La chemise peut être munie d'un cavalier 20 de repérage, réalisé par exemple à partir d'un profilé de matière plastique ayant une section en forme de pince, l'un des bras, 21, de cette pince étant rectiligne et l'autre, 22, présentant un rebord rentrant 23.

L'espace intérieur entre les bras de la pince ainsi formée est sensiblement égal à l'épaisseur totale de la chemise, au niveau de la partie centrale de l'armature.

Ainsi, on peut coiffer le bord de la chemise par le cavalier 20 (fig. 3) sans déformation excessive de celui-ci, le rebord 23 assurant le maintien du cavalier en place.

Le dos 25 du cavalier 20 ménage un emplacement pour une étiquette ou tout autre repère, coloré ou non.

Le cavalier 20 peut être également enfilé sur le bord vertical 26 d'une chemise; il est avantageux de pratiquer une saillie de retenue 27 sur ce bord, par repliement de ce dernier, cette saillie coopérant alors avec le rebord 23 (fig. 4 et 5).



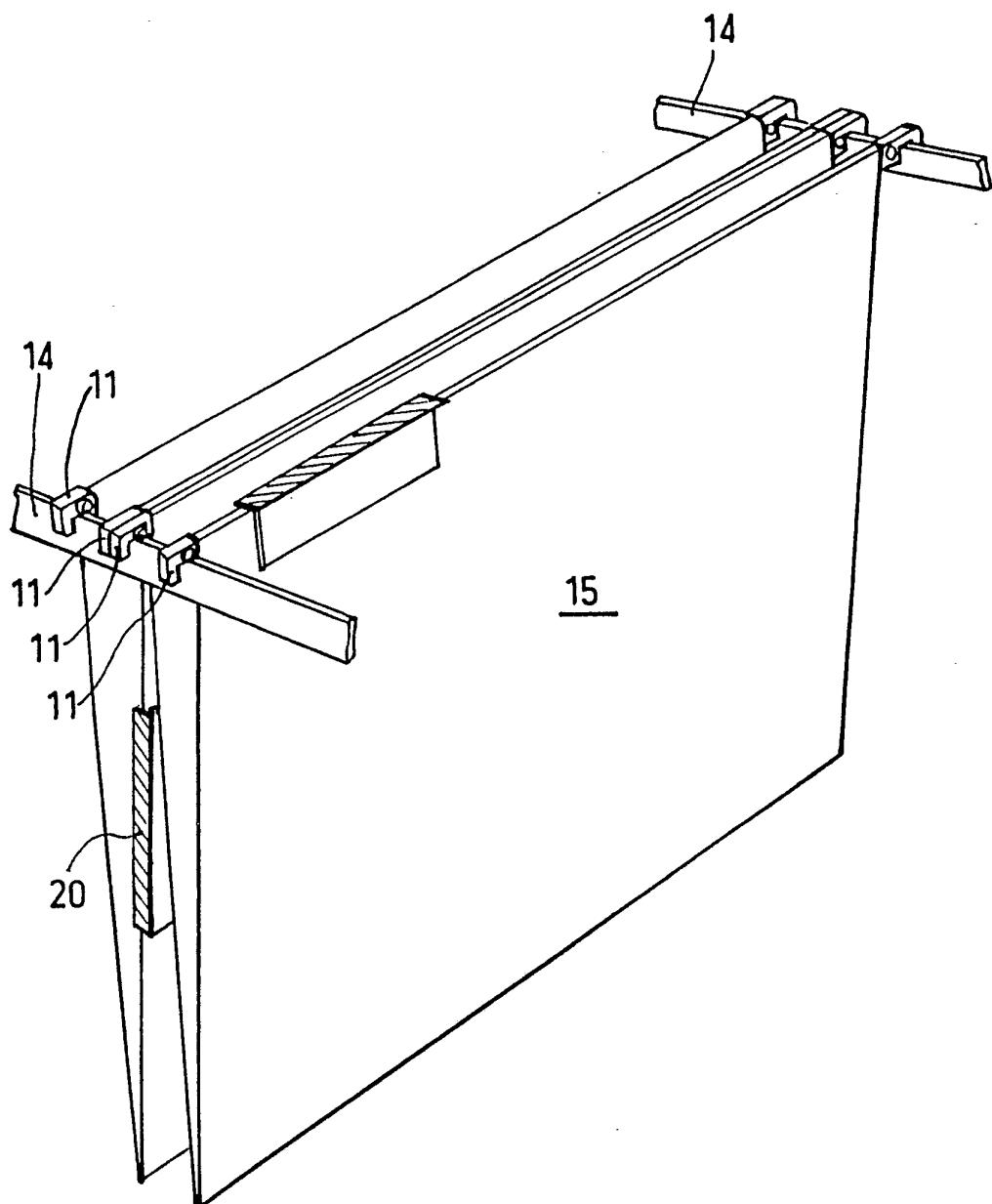


FIG. 5